

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE LA BAUSSAINE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 23 Juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Jérémy LOISEL, Jean-Philippe AUSSANT, Jean-Charles MONTEBRUN, Aline BOUVIER, Gwenaël ARTUR, Vincent LARIVIERE-GILLET, Séverine GUYOT, Joseph QUENOUILLERE, Guénaëlle BELAN, Vincent ARBONA, France LEMAITRE,

Absents excusés : Éric LEROSSIGNOL, Emmanuelle LEPERE,

Absents non excusés :

Nombre de Membres en exercice: 13

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres votants : 11

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Monsieur Jean-Philippe AUSSANT, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2017 à l'unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES

Par courrier du 6 juin 2017 Monsieur Willhelm, Inspecteur d'Académie-Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de RENNES, invite les collectivités à mener une réflexion partenariale pour une modification dérogatoire des horaires des écoles publiques, dès la rentrée de septembre 2017 suivant un calendrier restreint. Le projet de décret sur un "retour" à la semaine scolaire de 4 jours n'est toujours pas publié.

Il n'en demeure pas moins que la collectivité du SIRP s'est engagée dans les délais avant le 12 juin 2017 dans la réflexion mentionnée précédemment et à transmis à l'appui une annexe 1 justifiant la demande de dérogation.

A la suite de quoi, l'Académie de Rennes rappelle : (mail du 14 juin 2017)

- En premier lieu, l'échéancier prévoit des délais de rigueur au-delà desquels le dossier ne pourra être instruit. Ces délais restreints doivent assurer le plus grand respect des familles, élèves, enseignants, animateurs et autres personnes impliquées : en effet, ils devraient permettre une réponse de Monsieur Willhelm, IA-DASEN, avant le 08 juillet 2017, sous réserve de la parution d'un décret et de son contenu, pour que chacun prépare la rentrée 2017 sereinement.
- En second lieu, notre attention est attirée sur le caractère toujours hypothétique et conditionnel d'une Organisation des Temps Scolaires sur 4 jours.
 En effet, aucun décret n'abroge ou ne modifie à ce jour, ceux en vigueur : une organisation basée sur 9 demi-journées reste donc d'actualité.
 La déclaration et l'instruction complète du dossier ne saurait assurer une réorganisation à la rentrée, sans publication de nouveau décret.
- Enfin, sous réserve du contenu de ce décret, le DASEN reste décisionnaire dans l'accord ou non des modifications d'horaires.
 Il convient donc de renseigner les annexes le plus précisément possible, notamment concernant l'accueil des enfants le mercredi.

Le conseil d'école du 15 juin 2017

La dérogation aux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017 a été portée à l'ordre du jour de ce conseil d'école. Les avis des différents intervenants : Directeur, enseignants, parents, personnel territorial, élus, ont été largement évoqués.

Les résultats d'une enquête faite durant la semaine révèle qu'une majorité de parents est pour le retour aux 4 jours de classe :

61 familles ont répondu à l'enquête réalisée lundi 12 juin 2017 par voie électronique « A la question êtes-vous pour ou contre le retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée ? » :

- 46 ont répondu favorablement soit (75.40%)
- 9 sont contre soit (14.80%)
- 6 ne se prononcent pas et jugent le délai trop court (9.80%)

A l'issue d'un vote au conseil d'école, les résultats sont les suivants :

- 6 voix pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017,
- 3 voix contre
- 4 Abstentions

Mr ARTUR, Directeur de l'école a fait suivre un compte rendu du conseil d'école rectifié concernant le vote le mercredi 21 juin 2017. Des explications sont attendues par le SIRP, <u>pour autant le résultat global donne une majorité en faveur du retour à 4 jours dès septembre 2017.</u>

Le comité du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de SAINT-THUAL LA BAUSSAINE s'est prononcé sur la dérogation aux rythmes scolaires, et les communes de LA BAUSSAINE et de SAINT-THUAL, membres du SIRP vont également en débattre respectivement dans les délais impartis.

- Considérant la possibilité d'avoir dérogation aux rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2017, sous réserve du décret à paraître,
- Considérant l'avis du Conseil d'école du 15 juin 2017, et les résultats de l'enquête faite auprès des familles montrant que 75.40% de celles-ci souhaitent revenir aux 4 jours scolaires,
- Considérant les difficultés d'organisation globale avec 45 min d'animation TAP par jour entrainant la difficulté de recruter des agents,
- Considérant les contraintes budgétaires qui obligent la collectivité à demander une participation aux familles ce qui va à l'encontre de la gratuité de l'école publique,
- Considérant que le rythme chrono biologique des plus jeunes enfants est difficile à respecter;
 les enfants ont une matinée de plus à travailler et pas forcément des journées moins longues,
 en raison des emplois du temps des parents,
- Considérant que sur notre territoire, l'accueil des enfants le mercredi se fera sans difficulté; les centres de loisirs fonctionnent toujours toute la journée le mercredi, étant donné que les écoles privées n'ont pas adopté la réforme des rythmes scolaires. Les enfants de Saint-Thual pourront donc être accueillis toute la journée du mercredi au centre de St Domineuc et les enfants de La Baussaine au centre de Tinténiac.
- Considérant l'avis du comité du SIRP, rendu par délibération du 21 juin 2017,

Arrivée de France LEMAITRE Arrivée de Vincent ARBONA

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (Gwénaëlle ARTUR) : :

- ACCEPTE de présenter une demande de dérogation aux rythmes scolaires dès septembre 2017 (soit le retour à la semaine de 4 jours),
- PROPOSE les horaires mentionnés sur l'Etat Annexe 3 (*Dérogation D2-4Matinées*) portant organisation des temps scolaires pour la rentrée 2017-2018

Prochain Conseil le 3 juillet à 20h.

La séance est levée à 19h.